



Tarbes, le 30 janvier 2019

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75 572 Paris cedex 12

Objet : situation de l'entreprise TOUPNOT à Lourdes

Monsieur le Ministre,

Le 10 janvier 2019, l'entreprise TOUPNOT a été sinistrée et presque intégralement détruite par un incendie accidentel.

L'entreprise créée en 1932, implantée à Lourdes, est le 3^{ème} producteur mondial de Corned Beef (1^{er} Européen) et possède une gamme diversifiée de conserves de viandes pour répondre au marché international notamment.

Sa production est exportée à 68 % vers plus de 60 pays et elle bénéficie de la certification qualité IFS (International Food Standard, niveau supérieur).

TOUPNOT a dégagé plus de 3,6 millions d'euros de résultat net entre 2013 et 2017, distribué dans le même temps plus de 2,5 millions d'euros de dividendes et bénéficié entre 2014 et 2017 de 410 472 € de CICE. Elle a en outre été lauréate en 2013 du prix Ulysse du meilleur retournement d'entreprise décerné par l'ARE sous le patronage du Ministre du redressement productif.

En 2015, le groupe COFIGEO - Raynal et Roquelaure, Zapetti - (détenu par MBO Partenaires et Société Générale Capital Partenaires) a racheté TOUPNOT puis s'est porté acquéreur en 2018 de la marque William Saurin, Panzani et Garbit (détenue précédemment par l'ex- Financière Turenne Lafayette)

Une opération de rachat que vous avez autorisé le 19 juillet 2018 sans obligation de cession d'actifs au sein du groupe COFIGEO en vertu de l'article L. 430-7-1 du Code de commerce tout en « subordonnant cette concentration au respect d'un engagement de maintien de l'emploi par le groupe pour une durée de deux ans »

Aujourd'hui 76 salarié-e-s et 76 familles sont directement touchés par le sinistre qui a frappé notre entreprise sans compter les salariés intérimaires et la vingtaine d'entreprises sous-traitantes du département également concernées.

Compte tenu de l'urgence de la situation, il apparaît indispensable d'obtenir l'engagement ferme du groupe COFIGEO quant au maintien de l'activité dans notre département afin de se donner et de nous donner du temps pour étudier toutes les possibilités susceptibles d'assurer la pérennité du site et de nos emplois (immobilier d'entreprise, diversification, plans éventuels de formation....).

A ce jour, cet engagement est loin d'être assuré, et il est à craindre que des logiques purement financières puissent prévaloir sur le maintien d'un site industriel et de l'emploi alors même que les contrats d'assurance dont bénéficie l'entreprise permettraient la prise en charge des rémunérations des salariés pendant 18 mois en cas de reconstruction de l'usine.

C'est en ce sens que nous avons engagé ces derniers jours des démarches auprès de l'ensemble des élus nationaux et locaux du département qui nous ont tous affirmé faire front commun pour assurer l'avenir de l'entreprise et des emplois dans notre département.

Cela suppose également une intervention au niveau de l'Etat tant au niveau local que national alors qu'une partie du territoire Haut Pyrénéen vient d'être qualifié de « territoire d'industrie » par le Premier Ministre à l'occasion de la réunion du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre dernier.

C'est pourquoi nous avons demandé à M.le Préfet des Hautes Pyrénées la mise en place d'un processus de tables rondes avec la participation des acteurs suivants :

- Des élus et parlementaires du département,
- De représentant-e-s de Mme la Présidente du Conseil Régional,
- Du Commissaire à la ré-industrialisation (JP Floris)
- des représentants des salariés et leurs conseils (UD et UL CGT et cabinet Secafi).
- Des co-présidents du groupe COFIGEO.

Nous avons demandé à ce qu'une première réunion de concertation soit organisée en Préfecture le 7 février, date de la tenue d'un Comité d'Entreprise Extraordinaire à Lourdes en présence des co-présidents du groupe Messieurs Jérôme Foucault et Mathieu Thomazeau.

Par ce courrier, nous souhaitons également vous faire part directement des inquiétudes, et angoisses, des salarié-e-s mais également et surtout de leur volonté de tout faire pour préserver et assurer l'avenir de leurs emplois dans le département.

En effet, il ne peut être question pour eux de baisser les bras et d'envisager des mesures d'accompagnement dans le cadre d'une fermeture programmée, mais bien d'assurer la pérennité de leurs emplois.

Nous mettrons tout en œuvre pour assurer le maintien du site, la préservation de notre outil de travail et donner un avenir à nos familles.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

♦Philippe Combes. 06.14.88.52.81.
Elu CHSCT Tournon
combesphil@sfr.fr

♦Eddy Lenoble. 0612272727
Elu Comité d'entreprise
Eddy.lenoble@sfr.fr

♦Frédéric Walquenard
Elu D.P

♦Yvette Lacure
Elue Comité d'entreprise

♦Fabienne Montier
Secrétaire Générale UD CGT 65
06.24.75.11.03
Ud65@cgt.fr

♦Alex Da Silva
Secrétaire Général Union Locale CGT Tarbes
07.86.97.27.64
Ulcgt65@gmail.com

♦José Navarro
Secrétaire adjoint UD CGT 65
07.89.52.26.14
Jnavarro.cgt65@orange.fr



Tarbes, le 30 janvier 2019

Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées
Place du Général Charles de Gaulle
65 000 Tarbes

Objet : situation de l'entreprise TOUPNOT à Lourdes

Monsieur le Préfet,

Le 10 janvier 2019, l'entreprise TOUPNOT a été sinistrée et presque intégralement détruite par un incendie accidentel.

L'entreprise créée en 1932, implantée à Lourdes, est le 3^{ème} producteur mondial de Corned Beef (1^{er} Européen) et possède une gamme diversifiée de conserves de viandes pour répondre au marché international notamment.

Sa production est exportée à 68 % vers plus de 60 pays et elle bénéficie de la certification qualité IFS (International Food Standard, niveau supérieur).

TOUPNOT a dégagé plus de 3,6 millions d'euros de résultat net entre 2013 et 2017, distribué dans le même temps plus de 2,5 millions d'euros de dividendes et bénéficié entre 2014 et 2017 de 410 472 € de CICE. Elle a en outre été lauréate en 2013 du prix Ulysse du meilleur retournement d'entreprise décerné par l'ARE sous le patronage du Ministre du redressement productif.

En 2015, le groupe COFIGEO - Raynal et Roquelaure, Zapetti - (détenu par MBO Partenaires et Société Générale Capital Partenaires) a racheté TOUPNOT puis s'est porté acquéreur en 2018 de la marque William Saurin, Panzani et Garbit (détenue précédemment par l'ex- Financière Turenne Lafayette)

Le Ministre de l'Economie Bruno Le Maire autorisait le 19 juillet 2018 cette opération de concentration sans mise en œuvre de cession d'actifs au sein du groupe COFIGEO en vertu de l'article L. 430-7-1 du Code de commerce qui permet d'adopter, au nom de l'intérêt général, une décision sur la base de motifs autres que le droit de la concurrence, passant outre à l'avis rendu à la mi-juin par le Conseil de la concurrence, tout en « subordonnant cette concentration au respect d'un engagement de maintien de l'emploi par le groupe pour une durée de deux ans »

Aujourd'hui 76 salarié-e-s et 76 familles sont directement touchées par le sinistre qui a frappé notre entreprise sans compter les salariés intérimaires et la vingtaine d'entreprises sous-traitantes du département également concernées.

Compte tenu de l'urgence de la situation, il apparaît indispensable d'obtenir l'engagement ferme du groupe COFIGEO quant au maintien de l'activité dans notre département afin de se donner et de nous donner du temps pour étudier toutes les possibilités susceptibles d'assurer la pérennité du site et de nos emplois (immobilier d'entreprise, diversification, plans éventuels de formation....).

A ce jour, cet engagement est loin d'être assuré, et il est à craindre que des logiques purement financières puissent prévaloir sur le maintien d'un site industriel et de l'emploi alors même que les contrats d'assurance dont bénéficie l'entreprise permettraient la prise en charge des rémunérations des salariés pendant 18 mois en cas de reconstruction de l'usine.

C'est en ce sens que nous avons engagé ces derniers jours des démarches auprès de l'ensemble des élus nationaux et locaux du département qui nous ont tous affirmé faire front commun pour assurer l'avenir de l'entreprise et des emplois dans notre département.

Cela suppose également une intervention au niveau de l'Etat tant au niveau local que national alors qu'une partie du territoire Haut Pyrénéen vient d'être qualifié de « territoire d'industrie » par le Premier Ministre à l'occasion de la réunion du Conseil National de l'Industrie le 22 novembre dernier.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui la mise en place d'un processus de tables rondes avec la participation des acteurs suivants :

- Des élus et parlementaires du département,
- De représentant-e-s de Mme la Présidente du Conseil Régional,
- Du Commissaire à la ré-industrialisation (JP Floris)
- des représentants des salariés et leurs conseils (UD et UL CGT et cabinet Secafi).
- Des co-présidents du groupe COFIGEO.

Nous vous proposons que le 7 février, date de la tenue d'un Comité d'Entreprise Extraordinaire à Lourdes en présence des co-présidents du groupe Messieurs Jérôme Foucault et Mathieu Thomazeau, puisse être retenue à votre niveau pour organiser cette première réunion de concertation.

Par ce courrier, nous souhaitons également vous faire part directement des inquiétudes, et angoisses, des salarié-e-s mais également et surtout de leur volonté de tout faire pour préserver et assurer l'avenir de leurs emplois dans le département.

En effet, il ne peut être question pour eux de baisser les bras et d'envisager des mesures d'accompagnement dans le cadre d'une fermeture programmée, mais bien d'assurer la pérennité de leurs emplois.

Nous mettrons tout en œuvre pour assurer le maintien du site, la préservation de notre outil de travail et donner un avenir à nos familles.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

•Philippe Combes. 06.14.88.52.81.
Elu CHSCT Toupnot
combesphil@sfr.fr

•Eddy Lenoble. 0612272727
Elu Comité d'entreprise
Eddy.lenoble@sfr.fr

•Frédéric Walquenard
Elu D.P

•Yvette Lacure
Elue Comité d'entreprise

•Fabienne Montier
Secrétaire Générale UD CGT 65
06.24.75.11.03
Ud65@cgt.fr

•Alex Da Silva
Secrétaire Général Union Locale CGT Tarbes
07.86.97.27.64
Ulcgt65@gmail.com

•José Navarro
Secrétaire adjoint UD CGT 65
07.89.52.26.14
Jnavarro.cgt65@orange.fr



**Lettre ouverte des salariés de
TOUPNOT Lourdes à
Monsieur le Président de la
République Française**



Tarbes, le 30 janvier 2019

Monsieur le Président de la République,

connaissant votre attachement à notre département et parce que nous pensons que les Hautes-Pyrénées n'ont pas pour seul avenir de devenir un désert et qu'elles doivent rester un lieu où il fera bon construire un projet de vie en famille, nous avons fait le choix de vous écrire.

Le 10 janvier 2019, notre entreprise a été sinistrée et presque intégralement détruite par un incendie accidentel.

Notre entreprise créée en 1932, implantée à Lourdes, est le 3^{ème} producteur mondial de Corned Beef (1^{er} Européen) et possède une gamme diversifiée de conserves de viandes pour répondre au marché international notamment.

Notre production est ainsi exportée à 68 % vers plus de 60 pays et nous bénéficions de la certification qualité IFS (International Food Standard, niveau supérieur).

Notre entreprise a dégagé plus de 3,6 millions d'euros de résultat net entre 2013 et 2017, distribué dans le même temps plus de 2,5 millions d'euros de dividendes et bénéficié entre 2014 et 2017 de 410 472 € de CICE. Elle a en outre été lauréate en 2013 du prix Ulysse du meilleur retournement d'entreprise décerné par l'ARE sous le patronage du Ministre du redressement productif.

En 2015, le groupe COFIGEO - Raynal et Roquelaure, Zapetti - (détenu par MBO Partenaires et Société Générale Capital Partenaires) a racheté notre entreprise puis s'est porté acquéreur en 2018 de la marque William Saurin, Panzani et Garbit (détenue précédemment par l'ex- Financière Turenne Lafayette)

Le Ministère de l'Economie connaît bien ce groupe, le 19 juillet 2018 M. Bruno Le Maire autorisait en effet cette opération de concentration sans mise en œuvre de cession d'actifs au sein du groupe COFIGEO en vertu de l'article L. 430-7-1 du Code de commerce qui permet d'adopter, au nom de l'intérêt général, une décision sur la base de motifs autres que le droit de la concurrence, passant outre à l'avis rendu à la mi-juin par le Conseil de la concurrence, tout en « subordonnant cette concentration au respect d'un engagement de maintien de l'emploi par le groupe pour une durée de deux ans »

Aujourd'hui nous sommes 76 familles directement touchées par le sinistre qui a frappé notre entreprise sans compter les salariés intérimaires et la vingtaine d'entreprises sous-traitantes du département également concernées.

Compte tenu de l'urgence de la situation, il apparaît indispensable d'obtenir l'engagement ferme du groupe COFIGEO quant au maintien de l'activité dans notre département afin de se donner et de nous donner du temps pour étudier toutes les possibilités susceptibles d'assurer la pérennité du site et de nos emplois (immobilier d'entreprise, diversification, plans éventuels de formation....).

A ce jour, cet engagement est loin d'être assuré. Nous craignons au contraire que des logiques purement financières puissent prévaloir sur le maintien d'un site industriel et de l'emploi alors même que les contrats d'assurance dont bénéficie l'entreprise permettraient la prise en charge des rémunérations des salariés pendant 18 mois en cas de reconstruction de l'usine.

C'est en ce sens que nous avons engagé ces derniers jours des démarches auprès des élus nationaux et locaux du département ainsi qu'auprès de M. le Préfet afin que se tienne sous son égide et dans les meilleurs délais une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs locaux (économiques, politiques et sociaux) ainsi que les personnes décisionnelles du groupe COFIGEO.

Nous avons proposé que le 7 février, date de la tenue d'un Comité d'Entreprise Extraordinaire à Lourdes en présence des co-présidents du groupe Messieurs Jérôme Foucault et Mathieu Thomazeau, soit retenu par M. le Préfet pour organiser cette table ronde.

Par ce courrier, nous souhaitons vous faire part directement de nos inquiétudes, de nos angoisses, mais aussi et surtout de notre volonté de tout faire pour préserver et assurer l'avenir de nos emplois dans le département.

Nous espérons que l'Etat saura tout mettre en œuvre pour assurer le maintien de notre activité industrielle.

En effet, il ne peut être question pour nous de baisser les bras et d'envisager des mesures d'accompagnement dans le cadre d'une fermeture programmée, mais bien d'assurer la pérennité et l'avenir de nos emplois.

Nous avons les qualifications, un savoir faire, des marchés à l'export et la volonté de tout faire pour continuer à construire notre avenir et celui de nos familles dans notre département.

Les élus de terrain que nous avons rencontré ont affirmé leur ambition de tout mettre en œuvre pour que vive l'entreprise TOUPNOT en Bigorre.

Pour notre part, et plus que jamais, nous sommes aujourd'hui mobilisés pour nos emplois, nos familles et notre territoire.

En espérant que l'Etat pourra nous entendre et nous apporter tout le soutien nécessaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.